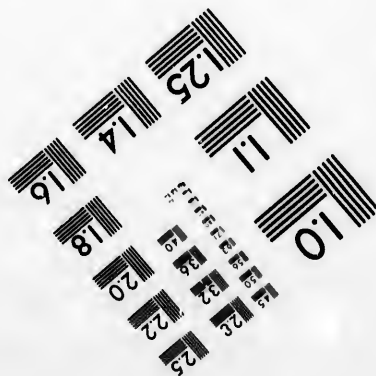
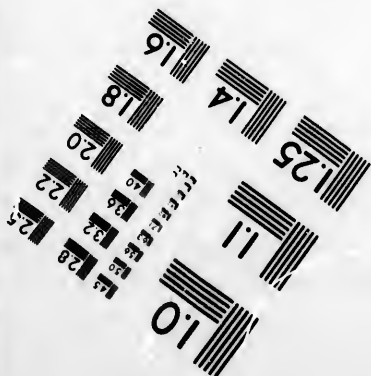
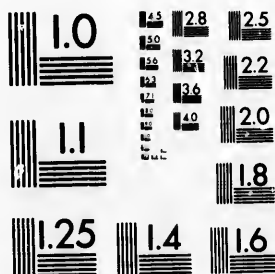


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



2.8  
2.5  
2.2  
2.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

**1980**

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.



Coloured covers/  
Couvertures de couleur



Coloured pages/  
Pages de couleur



Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur



Coloured plates/  
Planches en couleur



Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées



Show through/  
Transparence



Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/  
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)



Pages damaged/  
Pages endommagées



Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

---

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques



Only edition available/  
Seule édition disponible



Pagination incorrect/  
Erreurs de pagination



Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents



Pages missing/  
Des pages manquent



Cover title missing/  
Le titre de couverture manque



Maps missing/  
Des cartes géographiques manquent



Plates missing/  
Des planches manquent



Additional comments/  
Commentaires supplémentaires

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

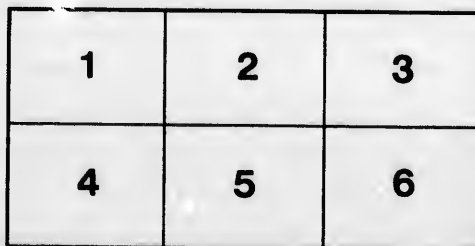
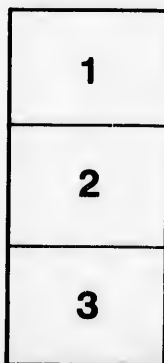
Library of Parliament

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :



L

LII

S. I.

G

3

LE CANADA

A

8

L'Exposition Internationale,

1876.

PARC FAIRMOUNT,

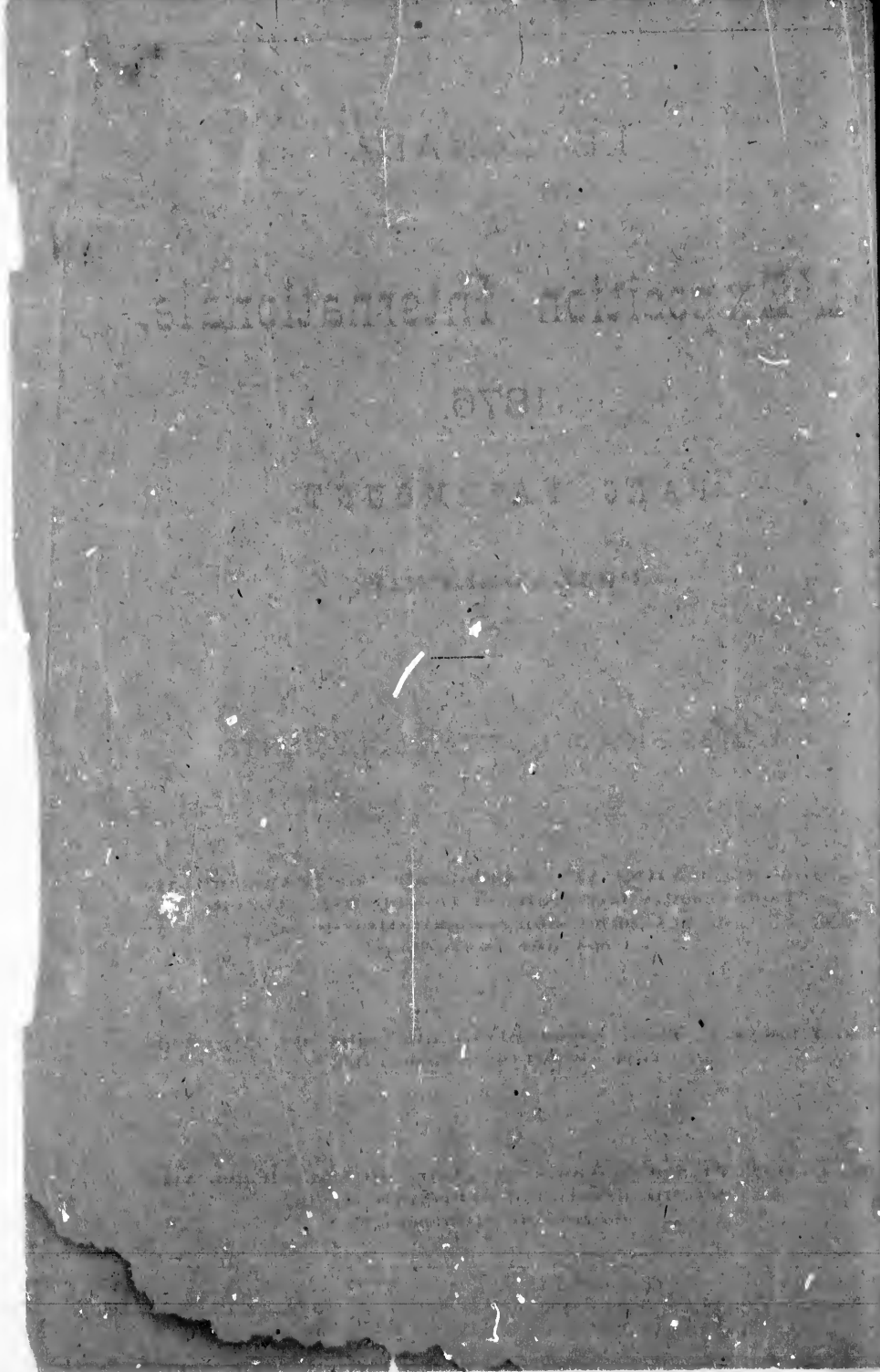
PHILADELPHIE.

CLASSIFICATION ET REGLEMENTS.

L'Hon. P. GARNEAU; Commissaire de l'Agriculture,  
Commissaire Honorable et Président-Ex-Officio  
de la Commission Consultative de la  
Province de Québec.

S. LESAGE, Ecr., Assistant-Commissaire de l'Agriculture,  
Secrétaire Général.

C. STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil des Arts  
et Manufactures, Secrétaire de la  
Section de Montréal.



EX

IMP

I.  
I.  
II  
DAN  
II  
PER  
I  
CON  
V  
V  
V  
DES  
V  
I  
N  
PHY  
C  
le p  
suit

# EXPOSITION INTERNATIONALE de 1876

## PHILADELPHIE. 8

IMPRIME PAR ORDRE DE LA COMMISSION CANADIENNE DE  
L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1876.

### SYSTEME DE CLASSIFICATION.

La classification embrasse dix Départements :

- I. PRODUITS BRUTS—MINÉRAUX, VÉGÉTAUX ET ANIMAUX.
- II. PRODUITS BRUTS ET OUVRÉS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES, EMPLOYÉS DANS L'ALIMENTATION OU DANS LES ARTS.
- III. TISSUS ET FEUTRES, VÊTEMENTS ET AUTRES OBJETS PORTÉS PAR LA PERSONNE.
- IV. MEUBLES ET AUTRES OBJETS DESTINÉS A L'HABITATION ET A LA CONSTRUCTION.
- V. INSTRUMENTS ET PROCÉDÉS DES ARTS USUELS.
- VI. MOTEURS ET MOYENS DE TRANSPORT.
- VII. APPAREILS ET METHODE POUR LA DIFFUSION ET LE DEVELOPPEMENT DES SCIENCES.
- VIII. GÉNIE CIVIL, TRAVAUX PUBLICS, ARCHITECTURE, ETC.
- IX. APPLICATION DU DESSIN ET DE LA PLASTIQUE AUX ARTS INDUSTRIELS.
- X. OBJETS SPÉCIALEMENT EXPOSÉS EN VUE D'AMÉLIORER LA CONDITION PHYSIQUE ET MORALE DE LA POPULATION.

Chaque département sera divisé en dix groupes et cent classes, pour faciliter le placement et la classification des objets exposés, comme dans le tableau qui suit :

### CLÉ DES GROUPES ET DES CLASSES.

Dépts.	Groupes.	Classes.
I.	10—19	100—199
II.	20—29	200—299
III.	30—39	300—399
IV.	40—49	400—499
V.	50—59	500—599
VI.	60—69	600—699
VII.	70—79	700—799
VIII.	80—89	800—899
IX.	90—99	900—999
X.	100—109	1000—1099



DEPARTEMENT I.

PRODUITS BRUTS—MINÉRAUX, VÉGÉTAUX ET ANIMAUX.

GROUPE 10.

SUBSTANCES MINÉRALES, MINÉRAIS, PIERRES A BATIR, MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLURGIQUES.

CLASSE 100.—SUBSTANCES MINÉRALES AUTRES QUE LE CHARBON ET LES HUILES; collections classifiées de minéraux; collections de minerais; collections géologiques, aérolites.

CLASSE 101.—PRODUITS MÉTALLURGIQUES.—Fer et acier, cuivre, plomb, zinc, antimoine, et autres métaux, le produit des industries extractives, avec échantillons obtenus à l'aide des différents procédés métallurgiques.

CLASSE 102.—SUBSTANCES MINÉRALES COMBUSTIBLES telles que le charbon, le bitume et le pétrole.

[Cette classe comprend l'anthracite, le charbon bitumineux et autres variétés y compris le lignite; échantillons de poussière de charbon et de charbon pressé; les asphaltes, bitumes de l'Inde, Trinidad, Mexique, Californie et autres localités; les huiles minérales et le pétrole à l'état brut.]

CLASSE 103.—PIERRES A BATIR, MARBRES, ARDOISES, ETC.—Echantillons bruts, sciés ou polis de granit, syénite, porphyre, pierres silicieuses, calcaires, marbre, albâtre, serpentine ou autres roches employées dans les constructions ou la décoration intérieure, parquets, colonnes ou l'ameublement.

Echantillons de marbres à l'état brut de toutes les couleurs, pour constructions, décorations, la statuaire, les monuments ou l'ameublement.

Ardoises en blocs, dalles ou préparées de différents grandeurs pour les couvertures.

[Pour les tuiles, les cheminées en marbre ou en ardoise, etc., voir les Départements II et IV.]

CLASSE 104.—ARGILES, KAOLINS, SILEX et autres matériaux employés dans les manufactures de Porcelaine, faïence, verre, briques, terra-coitta, et tuiles. Pierres réfractaires pour les fournaux, roches silicieuses, stéatites et autres substances réfractaires employées dans la construction des fourneaux.

CLASSE 105.—CHAUX, CEMENTS ET CEMENTS HYDRAULIQUES de toutes espèces, à l'état brut ou calcinés, accompagnés de la pierre ou des matériaux bruts employés dans leur préparation.

CLASSE 106.—PIERRES LITHOGRAPHIQUES, MEULIÈRES, PONCE, et autres matériaux employés pour moudre ou polir, tels que les sables, quartz, le topaze, le diamant, l'émeraude à l'état brut ou pulvérisé, assortis pour le commerce.

CLASSE 107.—EAUX MINÉRALES, ARTÉSIENNES, saumures naturelles, efflorescences et solutions alcalines ou salines.

CLASSE 108.—SUBSTANCES MINÉRALES FERTILISANTES, telles que les plâtres, phosphates de chaux, marnes, coquillages, coprolites à l'état brut.

CLASSE 109.

GROUPE II.

PRODUITS AGRICOLES EMPLOYÉS SPÉCIALEMENT DANS L'ALIMENTATION.

CLASSE 110.—CÉRÉALES ET GAZONS, comprenant les pailles, foin, maïs, et les différents fourrages.

CLASSE 111.—PLANTES POTAGÈRES — Comprenant les pommes de terre, navets, betteraves, carottes, panais, oignons, etc.

CLASSE 112.—PLANTES POTAGÈRES.—Choux, choux-fleurs, fèves et pois verts, concombres, melons, tomates, citrouilles, courges.

CLASSE 113.—FRUITS DES CLIMATS TEMPÉRÉS.—Pommes, prunes, poires, coings, pêches, nectarines, abricots.

CLASSE 114.—FRUITS DES TROPIQUES.—Oranges, bananes, citrons, ananas, figes, cocos, plantains, grenades.

CLASSE 115.—RAISINS ET CULTURE DES RAISINS.—Cette classe comprend toutes les variétés de raisins cultivés, sous verre ou en plein air ; cependant le nom de la localité et le mode de culture devront accompagner chaque échantillon.

CLASSE 116.—PETITS FRUITS.—Fraises, framboises, mûres, bleuets, groseilles, cerises, etc.

CLASSE 117.—FRUITS SECS DE TOUTES ESPÈCES.—Raisins, figes, prunes, pruneaux, dattes, pommes, poires, pêches, cerises, etc.

CLASSE 118.—VÉGÉTAUX SECS ET GRAINES DE FLEUR ET DE JARDIN.

CLASSE 119.—AMENDES.—Les amendes de toutes espèces employées dans l'alimentation et dans les arts.

### GROUPE 12.

#### ARBORICULTURE ET FLORICULTURE.

CLASSE 120.—ARBRES FRUITIERS et méthodes de culture et de transplantation.

CLASSE 121.—ARBRES ET ABRISSEAUX D'ORNEMENT, avec méthode de culture et de transplantation.

CLASSE 122.—FLEURS ANNUELLES ET VIVACES cultivées en plein air, qui devront être exposées par séries en suivant l'époque de la floraison.

CLASSE 123.—PLANTES DE SERRE CHAUDE, leur culture ; couches-chaudes et serres.

CLASSE 124.—ARBRES FRUITIERS sous verre.

CLASSE 125.—ORCHIDES ET PARASITES, leur culture.

CLASSE 126.—FOUGÈRES, la meilleure méthode de les cultiver sous verre ou en plein air.

CLASSE 127.—CACTACEA.

CLASSE 128.—PLANTES AQUATIQUES.

CLASSE 129.—RÉCOLTES SUR PIED.—Foins, céréales, légumineuses, plantes potagères, et méthodes de culture.

### GROUPE 13.

#### PRODUITS FORESTIERS.

CLASSE 130.—BILLOTS ET SECTIONS D'ARBRES, échantillons de bois de toutes espèces employés dans les constructions et les manufactures, bruts ou ouvrés, comprenant les bois carrés, soliveaux, madriers et planches de toutes sortes et de toutes grandeurs, employés dans les constructions. Les bois employés dans les constructions navales, mats, vergues, genoux. Bois de clôture, pôtiaux, etc. Collections de bois, comprenant le plus grand nombre de variétés et indiquant leur emploi.

CLASSE 131.—BOIS OUVRÉS, lambrisage, bardeaux, parquets, moulures, bras d'escaliers.

CLASSE 132.—BOIS D'ORNEMENT, employés à la décoration et à l'ameublement, plaquages de bois durs et d'ornement ; billots, planches et plaquages d'acajou ; Plaquages de bois de rose, érable piquée ou ondée, noyer noir et autres bois employés à l'ornementation.

CLASSE 133.—BOIS PRÉPARÉS DE DIVERSES MANIÈRES POUR RÉSISTER A LA POURRITURE.

CLASSE 134.—TANNERIES, TEINTURES ET MATIÈRES COLORANTES.—Bois de teinture, écorces et substances végétales diverses à l'état brut, employées pour teindre et colorer.

- a. Bois de Campêche, bois du Brésil, bois de pêcher, sumac.
- b. Écorces de différentes espèces, accacias, chêne, hêtre et autres.
- c. Noix, excroissances, et produits forestiers anormaux.
- d. Mousses employées à teindre et à colorer.

CLASSE 135.—SUBSTANCES CELLULAIRES.—Liéges et leurs substituts de croissance végétale; bois poreux pour des usages spéciaux, etc.

CLASSE 1. 6.—LICHENS, MOUSSES, FONGÈRES et autres substances végétales employées dans la fabrication des matelas, la bourrure ou comme agents mécaniques comme les cardères, etc.

CLASSE 137.—GOMMES, RESINES, CIRES, MIELS, comprenant le caoutchouc.

CLASSE 138.—GRAINES ET FRUITS d'ornement; ivoir végétal, écorces de cocos, gourdes, etc.

CLASSE 139.—PRODUITS DIVERS.

#### GROUPE 14.

SUBSTANCES VÉGÉTALES AROMATIQUES, OLEAGINEUSES, SAPONIFIÈRES, STIMULANTES ET NARCOTIQUES; PARFUMS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES VÉGÉTAUX.

CLASSE 140.—TABACS DE TOUTES ESPÈCES, à leurs différentes périodes de croissance et de préparation en feuilles ou manufacturés.

CLASSE 141.—GRAINES OLEAGINEUSES de coton, moutarde, colza, lin, soleil, olives, palmiers, ricin, tourteaux et résidus de la fabrication de l'huile.

CLASSE 142.—ÉPICES ET CONDIMENTS.—Poivre, cannelle, muscade, clous de girofle, vanille, piment, gingembre, moutarde.

CLASSE 143.—THÉ ET SES SUBSTITUTS DANS LES DIFFÉRENTS PAYS.—Toutes les variétés de thé, dans les différents états de préparation et d'emballage pour le commerce.

CLASSE 144.—CAFÉ, CHOCOLAT, COCO, CHICORÉE, ET LES DIFFÉRENTS SUBSTITUTS POUR LE CAFÉ.

CLASSE 145.—PLANTES, FLEURS, RACINES, FEUILLES ET HERBES EMPLOYÉES DANS LA FABRICATION DE LA BIÈRE ET DANS LA PHARMACIE.—Houblon, saupareille, branches d'épinette et différentes écorces.

CLASSE 146.—PLANTES, FEUILLES, RACINES, GRAINES, ÉCORCES ET SAPONIFIÈRES.

CLASSE 147.—PARFUMS ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES VÉGÉTAUX.

CLASSE 148.

CLASSE 149.

#### GROUPE 15.

SUBSTANCES FIBREUSES D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ANIMALE, EMPLOYÉES DANS LES ARTS.

CLASSE 150.—COTON EN FLOCONS, dépouillés de sa graine, tel que préparé pour le commerce; de toutes les variétés et de tous les pays.

CLASSE 151.—LINS, CHANVRES, ETC., dans leurs différents états de préparation et les autres plantes fibreuses semblables ainsi que les substituts du chanvre.

CLASSE 152.—FIBRE DE COCO et autres substances similaires.

CLASSE 153.—LAINE EN TOISSONS, en balles, ou cardée.

CLASSE 154.—SOIE EN COCONS ET EN FUSEAUX.

CLASSE 155.—POIL POUR TISSUS, cordages, crêpes, matelas, bourrure, etc. ; pour canevas, passes ; cheveux pour peruques, boucles, toupets, ehignons, etc. [Pour les articles en cheveux portés par la personne, voir le département III.]

GRUPE 16.

ANIMAUX SAUVAGES, DOMESTIQUES, ETC.

CLASSE 160.—ESPÈCES CHEVALINE, ASINE, ETC.

CLASSE 161.—ESPÈCES BOVINE ET OVINE.

CLASSE 162.—CHÈVRES, ANGORA, ALPACA, LAMA.

CLASSE 163.—ESPÈCE PORCINE ET MÉTHODE D'ÉLEVAGE, ENGRAISSEMENT.

CLASSE 164.—CHIENS DE CHASSE, DE GARDE ET AUTRES VARIÉTÉS.

CLASSE 165.—ANIMAUX SAUVAGES.—Animaux sauvages vivants des différents pays ; chevreuils, caribous, daims, antilopes, buffles, ours, loups, chats sauvages, et autres animaux des États et territoires de l'ouest, etc., animaux empaillés, etc.

CLASSE 166.—ESPÈCE GALLINE ET ANIMAUX DE BASSE COUR DE TOUTES ESPÈCES, AVEC ÉCHANTILLONS DE LEURS CAGES, COURS, ETC.

CLASSE 167.—OISEAUX DE CAGE, VOLIÈRES, ETC.

CLASSE 168.—REPTILES ET BATRACIENS.—Tortues, grenouilles, serpents.

CLASSE 199.—INSECTES.—Abeilles, vers à soie, œufs de vers à soie, araignées à soie ; insectes nuisibles à la végétation ou autrement.

GRUPE 17.

POISSONS ; PRODUITS DES POISSONS ET AUTRES HABITANTS DE LA MER.

CLASSE 170.—MAMMIFÈRES MARINS.—Loups marins, marsoins, cétacés, etc. ; poissons exposés dans un vivier, ou empaillés, salés, conservés dans l'alcool ou autrement.

CLASSE 171.—POISSONS VIVANTS OU EMPAILLÉS.

CLASSE 172.—POISSONS CONSERVÉS ET PARTIES DES POISSONS SERVANT A L'ALIMENTATION.

CLASSE 173.—POISSON, caviar, salés, fumés, séchés, ou autrement conservés pour l'alimentation.

CLASSE 174.—CRUSTACÉS, ÉCHINODERMES, DÉCHIE DE MER.

CLASSE 175.—MOLUSQUES.—Huitres, coquilles, etc., employées dans l'alimentation.

CLASSE 176.—POISSONS OU PRODUITS DU POISSONS employés en agriculture ou dans les manufactures, colle de poisson, huile de poisson, etc. (Voir aussi les classes 184 et 220.)

CLASSE 177.—ÉPONGES, VARRECHS ET AUTRES PLANTES MARINES, EMPLOYÉES DANS L'ALIMENTATION OU DANS LES ARTS.

CLASSE 178.—COQUILLAGES, CORAUX, PERLES, ETC.—Nacre de perle, haliotis et autres coquilles iridescentes ; coquilles colorées employées comme camée et ornements ; collections de coquilles classifiées et caractéristiques de chaque pays. Corail de toutes les qualités et de toutes les nuances, à l'état brut et tel que vendu dans le commerce. Perles de toutes grandeurs, couleurs, formes, telles que trouvées et non montées.

CLASSE 179.—BALEINE, CHAGRIN, ETC.

GRUPE 18.

PRODUITS ANIMAUX EMPLOYÉS COMME ALIMENTS OU DANS L'INDUSTRIE, LES PRODUITS AQUATIQUES EXCEPTÉS.

CLASSE 180.—LA LAITERIE.—LAIT, ŒUFS, CRÈME, BEURRE, FROMAGE, ETC., SAINDOUX, SUIF, GRAISSES DE TOUTES SORTES.

CLASSE 181.—PEAUX, PELLETERIES, FOURRURES ET PLUMES.

a. *Peaux et Fourrures* —Buffle, ours, castor, loup, renard, rat musqué, loutre, loup marin, vison, ermine, martes, lièvre, lapin, mouton, chèvre, écureuil, chat, etc. Peaux des tropiques, lion, tigre, léopard, panthère, zèbre, antilope, etc. Peaux de chevreuil, caribou, daim, cheval, tannées ou passées.

b. Plumes d'oies, canard, et autres oiseaux pour les lits; plumes d'ornement de l'autruche, marabout, vautours, oiseaux du paradis, héron, ibis, cigne, coq-d'inde, phésant, aigle. Plumes d'oiseaux portées comme ornement.

CLASSE 182.—CUIR, PARCHEMIN, de toutes espèces. Cuir tannés avec l'écorce de chêne, cuir teint, vernis, veau, loup marin, chevaux, marocain pour chaussures, reliure, portefeuilles et meubles, etc. Cuir de sellerie, cuir de Russie, chamois. Parchemins pour diplômes, contrats, brevets, etc., tambours, etc.

CLASSE 184.—COLLE, GÉLATINE, ISINGLASS, SANG ET SES PRÉPARATIONS,

CLASSE 185.—PARFUMS D'ORIGINE ANIMALE.—Musque, etc., non manufacturés.

GRUPE 19.

VIANDES, LÉGUMES ET FRUITS CONSERVÉS.

CLASSE 190.—VIANDES SALÉES.—Bœuf et lard salés.

CLASSE 191.—VIANDES SÈCHES ET FUMÉES.—Bœuf séché d'après les procédés employés en Californie et les pays secs; Bœuf et porc fumé et séché, jambons, saucisses de toutes espèces, etc.

CLASSE 192.—VIANDES EN VASE CLOS, LAIT, POISSONS, VOLAILLES, PÂTÉS, sardines, etc. (Homards, huîtres.)

CLASSE 193.—LÉGUMES, DÉSSÉCHÉS ou en vases clos, tomates, pois, maïs, asperges, etc.

CLASSE 194.—CORNICIONS, CHAMPIGNONS, TRUFFES.

CLASSE 195.—FRUITS EN VASE CLOS, conservés dans un sirop ou l'alcool.

CLASSE 196.—GELÉES, CONFITURES, MARMELADES.

DEPARTEMENT II.

PRODUITS BRUTS ET OUVRÉS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES, EMPLOYÉS DANS L'ALIMENTATION OU DANS LES ARTS.

GRUPE 20.

MATIÈRES PREMIÈRES ET PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES SPÉCIALEMENT EMPLOYÉS DANS L'ALIMENTATION OU DANS LES ARTS.

CLASSE 200.—EMPOI ET SA FABRICATION.—Fécules de toutes provenances, grains, pommes de terre et autres tubercules, arrow-root, sagous, cassaves, tapioca, etc.

CLASSE 201.—SUCRES, MELASSES, SYROPS.—Melasses et sirops de toutes provenances, canne à sucre, sorgo, érable, betteraves, fruits; sucre dans ses différents états de préparation depuis la cassonnade commune jusqu'au sucre blanc en pains.

CLASSE 202.—PRODUITS DE LA CONFISERIE.

CLASSE 203.—ALCOHOL ET LIQUEURS SPIRITUEUSES.—Vin, cidre, eau-de-vie, rhum, genièvre, etc.

a. Vins ordinaires rouges et blancs, vins sucrés, sauternes, bordeaux, flock, catawba, vins mousseux, cidres, poirés, et autres boissons fabriquées avec le jus de certains fruits. Boissons fermentées préparées avec les sucs végétaux, les matières sucrées, le lait, etc.

b. *Spiritueux Distillés*.—Rum, eau-de-vie, genièvre, alcool.

c. *Liqueurs*.—Absinthe, curaçao, kirsch.

CLASSE 204.—BIÈRES FORTES, PETITES ET SODA.—Bière porter, ale, fero, bière de gingembre, d'épinette, sodas, avec ou sans les différents sirops en bouteille ou en fontaines.

CLASSE 205.—PAIN, GÂTEAUX ET PATISSERIE.—Les différentes espèces de pains, gâteaux et pâtisseries avec ou sans levain.

CLASSE 206.—BISCUITS, CRACKERS, PÂTES.—Biscuit de matelot, crackers à l'eau, au lait et au beurre, de fantaisie, Albert, au gingembre; pâtes d'Italie, macaroni, vermicelle; pâtés de fantaisie pour potages.

CLASSE 207.—CONSERVES ALIMENTAIRES DE VIANDES ET DE LÉGUMES.

a. Rations de l'armée.

b. Bœuf concentré.

c. Café concentré.

GROUPE 21.

POTASSE, SODA, AMMONIAQUE; SEL, POUDRE DE BLANCHISSEMENT, MATIÈRES FERTILISANTES, ACIDES MINÉRAUX.

CLASSE 210.—ACIDES MINÉRAUX ET PROCÉDÉS DE FABRICATION.—Acides Sulphurique, nitrique, chloridrique.

CLASSE 211.—LES ALCALIS DU COMMERCE, POTASSES, SODA, AMMONIAQUE, ET LEURS CARBONATES.

CLASSE 212.—SEL ET SA PRODUCTION.—Sel en dépôts, sel gemme, sel de mer obtenu par l'évaporation.—Sel obtenu par l'évaporation de l'eau de sources salines. Sel gemme, en poudre et de table.

CLASSE 213.—POUDRES DE BLANCHISSEMENT, CHLORURE DE CHAUX.

CLASSE 214.—MATIÈRES FERTILISANTES COMPOSÉES D'OS, GUANO, POISSONS ET AUTRES SUBSTANCES ORGANIQUES.

CLASSE 215.—MATIÈRES FERTILISANTES COMPOSÉES DE PHOSPHATE, POTASSES ET AUTRES SELS MINÉRAUX.

GROUPE 22.

HUILES, SAVONS, BOUGIES, GAZS ÉCLAIRANTS ET AUTRES.

CLASSE 220.—HUILES D'ORIGINE MINÉRALE, ANIMALE ET VÉGÉTALE.

a. Pétrole rectifié, benzine, naphte, et autres produits de sa fabrication.

b. Huiles végétales, brutes et purifiées à différents degrés. Huile d'Olive, colza, coton, palmier.

c. Huiles animales, de différentes espèces, purifiées.

d. Huiles spéciales n'étant pas destinées à l'éclairage ni à l'alimentation.

Huiles pour l'horlogerie.

CLASSE 221.—SAVONS ET LESSIVES ALCALINES.

CLASSE 222.—BOUGIES, STEARINE, PARAFINE, &C., SPARMACETL.

CLASSE 223.—GLICERINE.

CLASSE 224.—GAZS ÉCLAIRANTS ET LEUR FABRICATION.

CLASSE 225.—GAZ OXYGÈNE et son emploi dans l'éclairage, la chaufferie, la métallurgie, et comme remède.

CLASSE 226.—LE CHLORE ET L'ACIDE CARBONIQUE.

GROUPE 23.

PRODUITS CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES.

GROUPE 24.

PEINTURES, COULEURS, TEINTURES, TÉRÉBENTHINES, HUILES, VERNIS, ENCRE D'IMPRIMERIE, ENCRE A ÉCRIRE, NOIR DE SOULIER.

GROUPE 25.

REMÈDES BREVETÉS, PARFUMERIE, ESSENCES, POMADES, COSMÉTIQUES, VINAIGRES DE TOILETTE, ETC.

GROUPE 26.

CIMENTS, PIERRES ARTIFICIELLES, BÉTON ET MORTIERS.

CLASSE 260.—ÉCHANTILLONS DE MORTIERS A BASE DE CHAUX ET AUTRES MELANGES démontrant leur dureté, force et durée, etc., avec illustrations des procédés de préparation, etc.

CLASSE 261.—CIMENTS HYDRAULIQUES ET AUTRES, tels qu'employés, démontrant leur force et leur durée.

CLASSE 262.—MÉLANGES DE BÉTON ET LEURS RÉSULTATS avec les procédés en usage.

CLASSE 263.—PIERRES DE CONSTRUCTION ARTIFICIELLES, blocs, corniches, etc.

CLASSE 264.—PIERRES ARTIFICIELLES EN COMPOSITION pour pavés, murs, plafonds.

CLASSE 265.—PLÂTRES, MASTICS.

GROUPE 27.

ART CÉRAMIQUE.—TERRES CUITES, FAÏENCE, PORCELAINE ET VERRERIE.

CLASSE 270.—BRIQUES, TERRES CUITES, et poterie d'ornement, etc.

CLASSE 271.—POTERIES RÉFRACTAIRES, CREUSETS, têts, fournaux, faïence de laboratoire.

CLASSE 272.—TUILES.—Careaux, émaillées, géométriques et mosaïques. Tuiles pour couverture.

CLASSE 273.—FAÏENCE MAJOLICA, vaisselle, vases divers.

CLASSE 274.—PORCELAINE d'ornement et de construction.

CLASSE 275.—PORCELAINE, vaisselle et ustensils divers.

CLASSE 276.—GLACES pour miroirs et vitres de constructions.

a. Vitres de chassis de toutes qualités et grandeurs.

b. Glaces, polies, dépolies, etc.

CLASSE 277.—VERRERIE DE LABORATOIRE, bouteilles, etc.

CLASSE 278.—VERRERIE DE TABLE ET DE DÉCORATION.

GROUPE 28.

COMPOSITIONS EXPLOSIVES ET FULMINANTES. [*En petites quantités seulement sujettes aux réglemens, ou exposées en courtouches ou boîtes vides.*]

CLASSE 280.—POUDRE NOIRE de différentes qualités et grosseurs.

CLASSE 281.—NITRO-GLYCERINE et la manière de s'en servir.

CLASSE 282.—POUDRE GEANTE, dynamite, dualine, etc.]

GROUPE 29.

DEPARTEMENT III.

TISSUS ET FEUTRES, VÊTEMENTS ET AUTRES OBJETS PORTÉS PAR LA PERSONNE.

GROUPE 30.

TISSUS DE PROVENANCE VÉGÉTALE OU MINÉRALE.

CLASSE 300.—TISSUS DE SUBSTANCES MINÉRALES.

- a. Toiles de fer, toiles de passes et autres, non manufacturées.
- b. Fibres d'asbestos, filées et tissues, avec les vêtements qui en sont faits.
- c. Fil de verre, et tissus.

CLASSE 301.—TISSUS GROSSIERS, de foin, cocos, écorces et de fibres d'aloès.

- a. Nattes de toutes espèces, de la Chine, du Japon, de palmier, foin, jones.
- b. Tapis en fibre de coco.

CLASSE 302.—TISSUS DE COTON, jaune et blanc, mais non coloré.

- a. Coton à drap, à chemise, simple et croisé.
- b. Coton à voile, couti's, etc.

CLASSE 303.—TISSUS DE COTON TEINTS non compris les calicos et les indiennes.

CLASSE 304.—CALICOS ET INDIENNES, mouchoirs, shales, etc.

CLASSE 305.—TOILES ET TISSUS FINS, NON COLORÉS.

CLASSE 306.—TOILES TEINTES.

CLASSE 309.—TOILES CIRÉES pour parquet et autres toiles peinturées, vernies, imitations de cuir à base de tissu.

GROUPE 31.

TISSUS ET FEUTRES DE LAINE ET MÉLANGES DE LAINE.

CLASSE 310.—ÉTOFFES DE LAINE CARDÉE.—Draps, draps forts, draps croisés, casimirs, etc.

CLASSE 311.—FLANELLES ordinaires, de fantaisies, etc.

CLASSE 312.—COUVERTES, SHALES, COUVERTURES, etc.

CLASSE 313.—ÉTOFFES DE LAINE PEIGNÉE.—Mousselines, cachemires, merinos, serges, etc.

CLASSE 314.—TAPIS, COUVERTURES DE VOYAGE, ETC.—Bruxelles, imitation, feutres, turquie.

CLASSE 315.—ÉTOFFES DE POIL, D'ALPACA, CHÈVRE, CHAMEAU pur ou mêlé avec la laine.

CLASSE 316.—ÉTOFFES DE LAINE IMPRIMÉES OU FRAPPÉES, TAPIS DE TABLE, VELOURS.

GROUPE 32.

SOIE ET ÉTOFFE DE SOIE, MÉLANGES DANS LESQUELS LA SOIE PRÉDOMINE.

GROUPE 33.

TRICOTS Y COMPRIS LES ARTICLES DE TOILETTE ET D'HABILLEMENT.

GROUPE 34.

VÊTEMENTS, HABILLEMENTS DE CONFECTION, HABILLEMENTS MILITAIRES, COSTUMES ET VÊTEMENTS SPÉCIAUX.



GROUPE 35.

CHAPEAUX, CASQUETTES, CHAUSSURES, SOULLIERS, GANTS, MITAINES, ETC.,  
CHAPEAUX DE PAILLE POUR MESSIEURS ET DAMES, ARTICLES DE MODE.

GROUPE 36.

DENTELLES, BRODERIES POUR LA PERSONNE, L'AMEUBLEMENT ET LA  
CARROSSERIE.

GROUPE 37.

BIJOUTERIE ET ORNEMENTS EN MÉTAUX, EN PIERRES PRÉCIEUSES POUR LA  
PERSONNE.

GROUPE 38.

ORNEMENTS, FLEURS ARTIFICIELLES, COIFFURES, BOUTONS, ÉVANTAILS,  
PARAPLUIES, PARASOLS, CANNES, ET AUTRES OBJETS PORTÉS PAR LA  
PERSONNE, LA BIJOUTERIE EXCEPTÉE.

GROUPE 39.

PAPIER, CARTON, TAPISSERIE, PAPIER DE CONSTRUCTION, ET L'INDUSTRIE DU  
PAPIER EN GÉNÉRAL.

DEPARTEMENT IV.

AMEUBLEMENT ET OBJETS MANUFACTURÉS, D'UN EMPLOI GÉNÉRAL DANS LES  
CONSTRUCTIONS ET DANS LES RÉSIDENCES.

GROUPE 40.

AMEUBLEMENT.—Chaises, tables, garnitures de salon et de chambre à coucher,  
ameublement de bureau et de bibliothèque. SALAMANDRES.

GROUPE 41.

GARNITURES DE TABLE.—Verrerie, faïence, argenterie, argent plaqué, service  
à thé et à café, urnes, épergues, plateaux.

GROUPE 42.

MIROIRS, VERS COLORÉS ET ÉMAILLÉS, VITRES ET AUTRES OBJETS DE  
DÉCORATION.

GROUPE 43.

APPAREILS DE CHAUFFERIE, D'ÉCLAIRAGE, DE VENTILATION ET DE CUISINE.

GROUPE 44.

USTENSILS DE MÉNAGE.

CLASSE.—Buanderie, laveuses, tordeuses, sècheurs, etc.

CLASSE.—

CLASSE.—Cuisine et dépense.

CLASSE.—Cave.

CLASSE.—Bains et urinoirs.

CLASSE.—Bibliothèque.

CLASSE.—Vestibule, porte chapeaux et parapluies, paillassons, etc.

GROUPE 48.

DÉTAILS DE CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE.

CLASSE.—Chassis, portes, persiennes, volets.

GROUPE 49.

QUINCAILLERIE EMPLOYÉE DANS LA CONSTRUCTION, NON COMPRIS LES OUTILS. —  
Carvelles, clous, visses, broquettes, boulons, serrures, verrous, pentures, poulies,  
articles de plomberie et d'éclairage; quincaillerie d'ameublement; quincaillerie  
de constructions navales.

DEPARTEMENT VI.

OUTILS, INSTRUMENTS, MACHINES ET PROCÉDÉS.

GROUPE 50.

OUTILS, MACHINES ET INSTRUMENTS EMPLOYÉS DANS LES MINES, LA MÉTAL-  
LURGIE, LA CHIMIE, ET LES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

GROUPE 51.

INSTRUMENTS, OUTILS, ET MACHINES DES INDUSTRIES AGRICOLE, FORESTIÈRE  
ET ALIMENTAIRE.

GROUPE 52.

MACHINES, OUTILS ET APPAREILS POUR TRAVAILLER LE BOIS, LES MÉTAUX OU  
LA PIERRE. — PAPIER EMERY, PAPIER SABLÉ.

GROUPE 53.

MACHINES ET INSTRUMENTS A FilER, TISSER, FEUTRER, COUDRE, A FABRIQUER  
LE PAPIER, DES VETEMENTS ET DES OBJETS D'ORNEMENT.

GROUPE 54.

MACHINES ET APPAREILS A COMPOSER, IMPRIMER, RÉGLER, FRAPPER, GLACER,  
FONDRE LE CARACTÈRE D'IMPRIMERIE, ETC.

CLASSE 540. — PRESSES A IMPRIMER.

- a. Presses à bras.
- b. Presses à vapeur.
- c. Presses à Jobs.
- d. Presses Hydrauliques.
- e. Machines à imprimer les billets et à les numérotier.

CLASSE 541. — MACHINES A FONDRE LE CARACTÈRE.

- a. Moules à bras.
- b. Matrices.
- c. Clichage.
- d. Electrotypie Typographique.
- e. Stéréotypie.

CLASSE 452. — CARACTÈRES.

- a. Caractères simples et enjolivés.
- b. Gravures sur bois, musique, bordures, clichés etc.
- c. Livres d'échantillons d'alphabet et d'ornements typographiques.

CLASSE 543. — OUTILLAGE D'IMPRIMERIE.

- a. Cabinets.
- b. Composteurs.
- c. Cases.
- d. Appareils de cuivre et d'étain économisant la main-d'œuvre.

CLASSE 544. — MACHINES A COMPOSER.

CLASSE 545.—MACHINES A RELIER.

CLASSE 546.—MACHINES A PLIER.

CLASSE 547.—MACHINES A TAILLER LE PAPIER ET LE CARTON.

CLASSE 548.—MACHINES A FABRIQUER LES ENVELOPES.

GROUPE 55.

OUTILS, MACHINES A APPAREILS EMPLOYES DANS LES DIFFERENTS ARTS.—  
COUTELLERIE.—HORLOGERIE.

GROUPE 58.

INSTRUMENTS ET APPAREILS DE MEDICINE ET DE CHIRURGIE, DE SECOURS AUX  
BLESSÉS ET SANITAIRES.

GROUPE 59.

INSTRUMENTS ET APPAREILS DE DESTRUCTION DE LA VIE.—CHASSE, PECHE.

CLASSE 590.—INSTRUMENTS INCISIFS, COUTEAUX, EPEES, POIGNARDS,  
LANCES.

CLASSE 591.—ARMES A FEU DE CHASSE.

CLASSE 592.—ARMES A FEU MILITAIRES, CARABINES, PISTOLETS ET LEUR  
MUNITION.

CLASSE 593.—ARTILLERIE LÉGÈRE, MITRAILLEUSES, etc.

CLASSE 594.—GRASSE ARTILLERIE ET SES ACCESSOIRES.

CLASSE 595.—MUNITIONS, BOMBES, ETC.

CLASSE 598.—APPAREILS DE PÊCHE.—Filets de toutes espèces, scines,  
lignes, hameçons, harpons, lances, etc. ; appâts artificiels, flotteurs, plombs, sub-  
stances préservatives pour les filets ; appareils employés pour l'incubation arti-  
ficielle des œufs de poissons.

CLASSE 599.—MODELES DE BASSINS, barrages, boîtes et autres appareils  
employés dans la pisciculture.

DEPARTEMENT VI.

MOTEURS ET TRANSPORTS.

GROUPE 60

MOTEURS ET APPAREILS EMPLOYÉS A LA GÉNÉRATION ET A LA TRANSMIS-  
SION DE LA FORCE MOTRICE, AINSI QU'À ÉLEVER ET  
MOUVOIR LES LIQUIDES.

CLASSE 600.—GÉNÉRATEURS ET AUTRES APPAREILS DESTINÉS A LA  
PRODUCTION DU GAZ OU DE LA VAPEUR COMME FORCE MOTRICE

CLASSE 601.—ROUES HYDRAULIQUES, ENGIN A EAU, PRESSES HYDRAULIQUES,  
MOULINS A VENT.

CLASSE 602.—ENGIN A VAPEUR, A AIR ET A GAZ.

CLASSE 603.—MOTEURS ELECTRO MAGNÉTIQUES.

CLASSE 604.—APPAREILS POUR LA TRANSMISSION DE LA FORCE MOTRICE.—  
Arbres de couche, poulies, engrenages, freins, courroies, cables. Transmission  
par l'air comprimé ; Volants.

CLASSE 605.—POMPES ET APPAREILS POUR ÉLEVER ET MOUVOIR LES  
LIQUIDES.

a. Pompes ordinaires à bras, aspirantes et foulantes.

b. Norias et chapelets employés dans les mines, le drainage, l'irrigation.

c. Pompes centrifuges, vis d'Archimède etc.

- d. Pompes à vapeur.
- e. Pompes à incendie.
- f. Aspirateurs à vapeur ou à air.
- g. Soufflets ou pompes siphon à vapeur.
- h. Soufflets condenseurs.

CLASSE 606.—POMPES ET APPAREILS POUR MOUVOIR OU COMPRIMER L'AIR  
OU LES GAZ.—Pompes à piston, pour faire le vide ou comprimer l'air,  
pompes à air rotatives, soufflets ventilateurs.

CLASSE 607.—MACHINES A FABRIQUER LA GLACE.

GROUPE 61.

VOITURES ET WAGONS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS ORDINAIRES ET LEURS  
ACCESSOIRES.

GROUPE 62.

CHEMINS DE FER ET LEUR MATÉRIEL.

GROUPE 63.

MATÉRIEL ROULANT DES CHEMINS DE FER.

GROUPE 64.

MACHINES SERVANT A LA MANŒUVRE DES FARDEAUX.

GROUPE 65.

TRANSPORTS SUR CABLES SUSPENDUS,—AÉRIENS ET PNEUMATIQUES.

GROUPE 66.

BATEAUX ET VAISSEAUX A VOILES ORDINAIRES.

GROUPE 67.

VAPEURS A HÉLICE, A AUBE ET MUS PAR LA VAPEUR OU AUTRE MOTEUR FIXE.

GROUPE 69.

BATEAUX ET VAISSEAUX POUR SERVICES SPÉCIAUX.

CLASSE 690.—VAISSEAUX EMPLOYÉS A POSER LES CABLES TÉLÉGRA-  
PHIQUES SOUS MARINS.

CLASSE 691.—VAISSEAUX EMPLOYÉS DANS LES RÉGIONS POLAIRES, OU A  
LA PÊCHE A LA BALEINE ETC.

CLASSE 692.—BATEAUX ET APPAREILS DE SAUVETAGE.

CLASSE 693.—CUREMOLES ET BATEAUX EMPLOYÉS AU TRANSPORT DU SABLE  
OU DES VASES.

CLASSE 694.—VAISSEAUX EMPLOYÉS AUX TRANSPORTS DE CHARBON, MINE-  
RAIS, GLACE, EAU OU AUTRES CHARGEMENTS LOURDS.

CLASSE 695.—VAISSEAUX EMPLOYÉS AUX TRANSPORTS DES CONVOIS DE  
CHEMINS DE FER.

CLASSE 696.—BATEAUX TRAVERSIERS.

CLASSE 697.—VAISSEAUX REFRIGÉRATEURS EMPLOYÉS AU TRANSPORT DES  
VIANDES FRAICHES ET DES FRUITS.

CLASSE 698.—BATIMENTS DE GUERRE.

- a. Bâtimens de bois.
- b. Vaisseaux blindés.

DEPARTEMENT VII.

APPAREILS ET MÉTHODES DESTINÉS AU DÉVELOPPEMENT ET A LA DIFFUSION  
DES CONNAISSANCES HUMAINES.

GRUPE 70.

APPAREILS ET METHODES D'ENSEIGNEMENT.

CLASSE 700.—OBJETS EMPLOYÉS A L'INSTRUCTION ET A L'AMUSEMENT DE  
LA JEUNESSE.

CLASSE 701.—AMEUBLEMENT DES ÉCOLES.

CLASSE 702.—APPAREILS SCHOLAIRES, employés aux expériences et aux  
démonstrations.

CLASSE 703.—TABLEAUX, CARTES ET DESSINS.

CLASSE 704.—MODÈLES, DESSINS EN RELIEF.

CLASSE 705.—CAHIERS DE DESSIN, instruments et méthodes d'enseignement.

CLASSE 706.—CAHIERS D'ÉCRITURE, et méthodes d'enseignement.

CLASSE 707.—MODÈLES, SCULPTURES ET PLÂTRES, servant au dessin à  
main levée.

CLASSE 708.—COURS ET MÉTHODE D'EXAMEN.

CLASSE 709.—DISCIPLINE ET EXERCICE MILITAIRE DANS LES ÉCOLES.—  
Règlements sanitaires.

GRUPE 71.

DIFFUSION DES SCIENCES A L'AIDE DE LA TYPOGRAPHIE.

CLASSE 710.—LIVRES D'ÉCOLES.

CLASSE 711.—DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES, ALMANACS DES ADRESSES,  
GAZETTIERS, INDEX, BIBLIOGRAPHIE, CATALOGUES, ALMANACS.

CLASSE 712.—TRAITÉS SPÉCIAUX.

CLASSE 713.—LITTÉRATURE GÉNÉRALE.

CLASSE 714.—JOURNAUX.

CLASSE 715.—JOURNAUX SPÉCIAUX ET SCIENTIFIQUES.

CLASSE 716.—JOURNAUX ILLUSTRÉS.

CLASSE 717.—PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

CLASSE 718.

CLASSE 719.—ŒUVRES D'IMAGINATION.

GRUPE 72

CARTES, MAPES, ET DESSINS GRAPHIQUES.

CLASSE 720.—CARTES TOPOGRAPHIQUES.

CLASSE 721.—CARTES MARINES ET CÔTIÈRES, profils des bas fonds de  
l'océan d'un point à un autre.

CLASSE 722.—CARTES ET SECTIONS GÉOLOGIQUES.

CLASSE 723.—CARTES BOTANIQUES, AGRONOMIQUES, ET AUTRES montrant  
la distribution de la population, les produits animaux et végétaux. Cartes  
physiques.

CLASSE 724.—CARTES ET BULLETINS MÉTÉOROLOGIQUES, CARTES MAGNÉ-  
TIQUES et autres dessins graphiques.

CLASSE 725.—ROUTES ET STATIONS TÉLÉGRAPHIQUES, parcours des câbles  
sous-marins, etc.

CLASSE 726.—CARTES ROUTIÈRES ET DE VOIES FERRÉES.

CLASSE 727.—GLOBES TERRESTRES ET CÉLESTES.

CLASSE 728.—CARTES EN RELIEF ET MODÈLES DE CERTAINS POINTS DE LA SURFACE DU GLOBE.

CLASSE 729.—CARTES MINIÈRES ET SECTIONS. Modèles de sections de formations géologiques, mines et dépôts minéraux.

GROUPE 73.

INSTRUMENTS ET MÉTHODES TÉLÉGRAPHIQUES.

CLASSE 730.—BATTERIES ET APPAREILS EMPLOYÉS A LA GÉNÉRATION DES COURANTS ÉLECTRIQUES, POUR LA TÉLÉGRAPHIE.

CLASSE 731.—CONDUCTEURS, ISOLATEURS ET MOYENS DE SUPPORT. Câbles télégraphiques marins.

CLASSE 732.—APPAREILS DE TRANSMISSION.—Clefs, appareils et accessoires de bureaux.

CLASSE 733.—INSTRUMENTS DE RÉCEPTION, AIMANTS, CIRCUITS LOCAUX.

CLASSE 734.—SEMAPHORES ET INSTRUMENTS ENREGISTRATEURS.

CLASSE 735.—CODES, SIGNES OU SIGNAUX.

CLASSE 736.—TÉLÉGRAPHES IMPRIMANT POUR SERVICES SPÉCIAUX.

CLASSE 737.—ÉLECTROGRAPHES.

CLASSE 738.—SYSTÈME A CADRAN.

CLASSE 739.—APPAREILS A TRANSMISSION AUTOMATIQUES.

GROUPE 74.

INSTRUMENTS DE PRECISION, ET APPAREILS D'EXPÉRIENCES DE DÉMONSTRATION ET DE RECHERCHES PHYSIQUES.

CLASSE 740.—INSTRUMENTS ASTRONOMIQUES ET LEURS ACCESSOIRES, EMPLOYÉS AUX OBSERVATIONS.

CLASSE 740½.—INSTRUMENTS D'ARPENTAGE.

CLASSE 741.—INSTRUMENTS DE NIVELLEMENT.

CLASSE 741½.—LEVÉS HYDROGRAPHIQUES, SONDAGES A MER PROFONDE; Sondages à appareil électrique; thermomètres à mer profonde; appareils à mesurer les courants.

CLASSE 742.—APPAREILS ET MÉTHODES PHOTOMETRIQUES.

CLASSE 742½.—LA MÉCANIQUE EN GÉNÉRAL.

CLASSE 743.—L'ACOUSTIQUE.

CLASSE 743½.—L'OPTIQUE, spectroscopes, polarimètres.

CLASSE 744.—L'ÉLECTRICITÉ ET LE MAGNÉTISME.

CLASSE 744½.—APPAREILS ET ILLUSTRATIONS MATHÉMATIQUES.

CLASSE 745.—MARÉES, TREMBLEMENTS DE TERRE, ETC.

CLASSE 745½.—MAGNÉTISME TERRESTRE.

CLASSE 746.—THERMIQUE.

CLASSE 746½.—RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX.

CLASSE 747.—FORCE EXPLOSIVE DE LA DYNAMITE, ETC.

GROUPE 75.

INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉTÉOROLOGIQUES.

CLASSE 750.—THERMOMÈTRES.—A mercure, alcool, air; maximum et minimum, enregistreur. Pyromètres, thermomètres chronométriques, etc.

CLASSE 750½.—BAROMÈTRES, à mercure, aneroides; ordinaire et enregistreur.

CLASSE 751.—ANEMOMÈTRES et anémoscopes; ordinaires et enregistreurs.

CLASSE 751½.—HYGROSCOPES, psychromètres.

CLASSE 752.—PLUVIOMÈTRES, ordinaires et registrateurs.

CLASSE 753.—ÉVAPOMÈTRES.

CLASSE 753 $\frac{1}{2}$ .—APPAREILS POUR OBSERVER L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE.

CLASSE 754.—OZONOMÈTRES.

CLASSE 754 $\frac{1}{2}$ .—APPAREILS POUR DÉTERMINER LA DISTANCE, L'ALTITUDE ET LA DIRECTION DES NUAGES, AURORES, ETC.

CLASSE 755.—OCTINOMÈTRES, chimique.

CLASSE 755 $\frac{1}{2}$ .—CYANOMÈTRES.

CLASSE 756.—MÉTÉOROGRAHES.—Appareil régistrateur combiné.

CLASSE 756 $\frac{1}{2}$ .—BLANCS D'OBSERVATIONS.—Système d'enregistrement, de compilation et de publication des observations.

GROUPE 76.

CALCUL MÉCANIQUE; APPAREILS INDICATEURS ET REGISTRATEURS AUTRES QUE LES APPAREILS MÉTÉOROLOGIQUES.

CLASSE 760.—MACHINES A COMPTER, ENJINS CALCULATEURS, ARITHMOMÈTRES.

CLASSE 761.—PLANIMÉTRIE.

CLASSE 762.—APPAREILS IMPRIMANT LES NOMBRES CONSÉCUTIFS.

CLASSE 763.—COMPTEURS DES RÉVOLUTIONS DES MÉCANISMES.—Vielmètres ou compteurs des révolutions des roues de voitures; pedomètres.

CLASSE 764.—GAZOMÈTRES.

CLASSE 765.—MÈTRES HYDRAULIQUES, MÈTRES DES COURANTS, LOCH DES VAISSEAUX; LOCH ÉLECTRIQUES.

CLASSE 766.—MANOMÈTRES.—Dynamomètres et appareils indiquant la pression de la vapeur, de l'eau, etc.

CLASSE 767.—RÉGISTRATEUR DE LA MARÉE.

GROUPE 77.

POIDS, MESURES ET MONNAIES; APPAREILS A PESER ET MÉTÉOROLOGIQUES.

CLASSE 770.—MESURES DE LARGEUR.—Échelles graduées en bois, métal, ivoire, ruban ou galon; galons d'acier, chaînes, perches, comparateurs, cathétomètres.

CLASSE 771.—MESURES DE CAPACITÉ—SOLIDES.

CLASSE 772.—MESURES DE CAPACITÉ—LIQUIDES.

CLASSE 773.—POIDS.

CLASSE 774.—BALANCES ET FLEAUX GRADUÉS DE MESURAGE.

a. Balances d'analyses.

b. Balances chimiques.

c. Balances ordinaires du commerce.

d. Balances plateformes pour lourds fardeaux, balances de locomotives et de convois.

e. Balances de poste.

CLASSE 775.—Hydromètres, alcoolomètres, lactomètres, etc.

CLASSE 776.—MÈTRES ET ÉCHELLES GRADUÉS, pour mesurer le bois, les marchandises empaquetées, les tonneaux; instruments et méthodes des mesureurs.

CLASSE 777.—MONNAIE ET MONNOYAGE.

CLASSE 778.—COLLECTIONS POUR DÉMONSTRER L'IMPORTANCE D'OBTENIR L'UNIFORMITÉ INTERNATIONALE DES POIDS, MESURES ET MONNAIES.

GROUPE 78.

APPAREILS CHRONOMETRIQUES.

CLASSE 780. — CHRONOMÈTRES EXACTS ASTRONOMIQUES ET AUTRES ;  
MONTRES.

CLASSE 781. — MONTRES.

CLASSE 782. — HORLOGES ASTRONOMIQUES.

CLASSE 783. — HORLOGES DE CLOCHERS, DE VILLE, ORDINAIRES.

CLASSE 784. — CLEPSYDRAS, SABLIERES, CADRANS SOLAIRES.

CLASSE 785. — CHRONOGRAPHES.

CLASSE 786. — METRONOMES.

CLASSE 787. — HORLOGES MUES, DIRIGÉES OU RÉGLÉES PAR L'ÉLECTRICITÉ.

GROUPE 79.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET APPAREILS ACOUSTIQUES.

CLASSE 790. — INSTRUMENTS DE PERCUSSION, tambours, tambourins, cymbales, triangles, cloches.

CLASSE 791. — PIANOS.

CLASSE 792. — INSTRUMENTS A CORDES, autres que les pianos.

CLASSE 793. — INSTRUMENTS AUTOMATIQUES, BOITES DE MUSIQUE.

CLASSE 794. — INSTRUMENTS A VENT de métal ou de bois.

CLASSE 795. — HARMONIUMS.

CLASSE 796. — ORGUES D'ÉGLISES et autres instruments semblables.

CLASSE 797. — MACHINES A PARLER.

CLASSE 798. — MUSIQUE VOCALE.

DEPARTEMENT VIII.

GÉNIE CIVIL, TRAVAUX PUBLICS, ARCHITECTURE.

GROUPE 80.

GÉNIE CIVIL APPLIQUÉ A L'AGRICULTURE.

CLASSE 800. — PROJETS DE FERME, CONSTRUCTION DE CHEMINS, drainage, irrigation et construction des bâtiments de ferme.

CLASSE 801. — PRÉPARATION DU SOL ET PLANTATION.

CLASSE 802. — CULTURE, ETC.

CLASSE 803. — RÉCOLTES.

CLASSE 804. — NETTOYAGE, PRÉPARATION, ENMAGASINAGE ET CONSERVATION DES RÉCOLTES.

CLASSE 805. — TRANSPORTS DE LA FERME.

CLASSE 806. — AMÉLIORATION DU SOL. — Augmentation, développement et préservation de sa puissance productive. Emploi des substances fertilisantes.

CLASSE 807. — ÉDUCATION ET TRAITEMENT DU BÉTAIL.

CLASSE 808.

CLASSE 809. — SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FERME.

GROUPE 81.

GÉNIE CIVIL APPLIQUÉ AUX MINES.

CLASSE 810. — ARPENTAGE SOUTERRAIN ET EXTÉRIEUR. — Plans de travaux souterrains — Localisation des tunnels, des puits, etc., — Plan d'aqueducs et de drainage.



CLASSE 811.—PERCEMENTS DES ROCHERS, TUNNELS ET PUIITS.—Percements pour explorer les dépôts miniers, pour obtenir de l'eau, de l'huile ou d'autres substances.

CLASSE 812.—CREUSEMENT, CONSTRUCTION ET LAMBRISSAGE DES PUIITS, Construction et boisage des tunnels. Exploitation des mines.

CLASSE 813.—MONTÉE DES MINEURS ET DES MINERAIS A LA SURFACE DU SOL.

CLASSE 814.—DRAINAGE AU MOYEN DE POMPES MUES PAR DES ENGINs.

CLASSE 815.—VENTILATION, ECLAIRAGE.

CLASSE 816.—OPÉRATIONS MINIÈRES SOUS-MARINES, MINAGES ETC.

CLASSE 817.—OPÉRATIONS MINIÈRES HYDRAULIQUES et les différents procédés de lavage des dépôts aurifères et autres.

CLASSE 818.—EXPLOITATION DES CARRIÈRES.

GROUPE 82.

GENIE CIVIL.

CLASSE 820.—CONSTRUCTION ET ENTRIEN DES CHEMINS, rucs etc.

CLASSE 821.—ARPENTAGE ET LOCALISATION DES VILLES avec leur système de drainage et d'approvisionnement d'eau.

CLASSE 822.—PONTS DE PIERRES, BRIQUES OU BÉTON.

CLASSE 823.—PONTS DE FER ET D'ACIER.

CLASSE 824.—PONTS SUSPENDUS.

CLASSE 825.—CANAUx, AQUEDUCS, RÉSERVOIRS, barrages. L'hydraulique.

GROUPE 83.

LE GENIE APPLIQUÉ A LA DYNAMITE ET A L'INDUSTRIE.

GROUPE 84.

LE GENIE APPLIQUÉ AUX CHEMINS DE FER.

GROUPE 85.

TRAVAUX PUBLICS ET ARCHITECTURE.

GROUPE 86.

GROUPE 87.

CONSTRUCTIONS SOUSMARINES, FONDATIONS, QUAIS, DOCKS ETC.

GROUPE 88.

GENIE MILITAIRE.

GROUPE 89.

LE GENIE APPLIQUÉ AUX CONSTRUCTIONS NAVALES.

DEPARTEMENT IV.

ARTS PLASTIQUE ET GRAPHIQUE.

GROUPE 90.

SCULPTURE.

GROUPE 91.

PEINTURE.

GROUPE 92.

LE DESSEIN LINEAIRE, LA GRAVURE ET L'EXECUTION DES COINS.

GROUPE 93.

LA LITHOGRAPHIE ET LA CHROMO LITHOGRAPHIE.

GROUPE 94.

LA PHOTOGRAPHIE.

CLASSE 940.—PAYSAGES PHOTOGRAPHIQUES.

CLASSE 941.—ARCHITECTURE.

CLASSE 942.—PHOTOGRAPHIE D'OBJETS ANIMÉS, PORTRAITS.

CLASSE 943.—CLICHÉS PHOTO-RELIEFS. Albertypes, Woodbrytypes, Heliotypes, Leggotypes etc.

CLASSE 944.—REPRODUCTIONS DE GRAVURES, PEINTURES, DESSEINS.

CLASSE 945.—BAS RELIEFS, ORNEMENTS MÉTALLIQUES, RELIEFS EN COQUILLES et spécialement en fossiles et en collections d'histoire naturelle.

CLASSE 946.—PROCÉDÉS PHOTO-LITHOGRAPHIQUES, PHOTO-ZINCOGRAPHIQUES.

CLASSE 947.—SUR PORCELAINE, IVOIRE, MÉTAL, CUIR OU AUTRES SURFACES POLIES.

CLASSE 948.—NÉGATIFS SUR VERRE POUR STÉRÉOSCOPES.

GROUPE 95.

DESSINS INDUSTRIELS.

GROUPE 96.

MOSAIQUES ET INCRUSTATIONS.

GROUPE 97.

DESSINS ET MODELS D'ARCHITECTURE.

CLASSE 970.—MONASTÈRES.

CLASSE 971.—ÉDIFICES PUBLICS.

CLASSE 972.—MAISONS DE VILLE.

CLASSE 972.—MAISONS DE CAMPAGNE.

CLASSE 974.—MAISONS ET BATIMENTS DE FERME.

CLASSE 975.—DÉCORATION EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE, Détails.

GROUPE 98.

DÉCORATION ET AMEUBLEMENT INTÉRIEURS DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES RÉSIDENCES PRIVÉES.

(Ce groupe a pour but de réunir des collections spéciales dont les objets seraient autrement disséminés dans plusieurs groupes et classes).

GROUPE 99.

JARDINS PAYSAGERS.

CLASSE 990.—LOCALISATION DES CHEMINS, CONSTRUCTIONS ET PLANTES, NIVELLEMENTS.

CLASSE 991.—CONSTRUCTION DES CHEMINS ET ALLÉES.

CLASSE 992.—GROUPE D'ARDRES ET D'ABRISSEAUX.

- CLASSE 993.—SOINS A DONNER AUX PELOUSES ET GAZONS.  
CLASSE 994.—DESSINS DU JARDINIER FLEURISTE.  
CLASSE 995.—TRAITEMENT DES EAUX. Ruisseaux, rivières, approvisionnement d'eau des jardins et des pelouses, cascades, fontaines, réservoirs et lacs.  
CLASSE 996.—CONSTRUCTIONS ET ORNEMENTS RUSTIQUES.  
CLASSE 997.—ROCHERS ET COLLECTIONS DE FOUGÈRES.  
CLASSE 998.—HAIES, PLANTES TAILLÉES, EMPLOYÉES COMME CLOTURES.

DEPARTEMENT X.

SYSTÈMES, OBJETS ET APPAREILS DEMONTRANT LES EFFORTS FAITS POUR AMÉLIORER LA CONDITION PHYSIQUE, INTELLECTUELLE ET MORALE DE L'HOMME.

GROUPE 100.

DEVELOPPEMENT ET CONDITION PHYSIQUES

- CLASSE 1000.—LA NOURRICERIE ET SES ACCESSOIRES.  
CLASSE 1001.—GYMNASES, JEUX ET EXERCICES. Patinage, marche, jeux de balle, chasse, pêche etc.  
CLASSE 1002.—ALIMENTATION, marchés, préparation et distribution des substances alimentaires.  
CLASSE 1003.—L'HABITATION, avec ses conditions et règlements sanitaires.  
a. Habitation des classes ouvrières.  
b. Habitations agricoles.  
c. Habitations réunissant le bon marché aux conditions essentielles à la santé et au confort  
d. Maisons à plusieurs logements.  
e. Etapes et appartements.  
CLASSE 104.—HOTELS, RESTAURANTS, HOTELS GARNIS.  
CLASSE 1005.—Bains et lavoirs publics.

GROUPE 101.

SANTÉ.

- CLASSE 1010.—MEDECINE ET CHIRURGIE.  
CLASSE 1011.—SOINS DES BLESSÉS. Commissions sanitaires et leurs travaux. Histoire médicale et chirurgicale de la guerre.  
CLASSE 1012.—HOPITAUX GENERAUX.  
CLASSE 1013.—HOPITAUX DES MALADIES CONTAGIEUSES.  
CLASSE 1014.—HOPITAUX DES ALIÉNÉS.  
a. Sous les soins de l'Etat.  
b. Sous les soins des particuliers.  
CLASSE 1015.—SYSTÈME ET ORGANISATION DES QUARANTAINES.

CLASSE 1016.—LOIS ET RÉGLEMENTS SANITAIRES DES VILLES.

- a. Désinfection.
- b. Ventilation.
- c. Enlèvement des boues de villes.
- d. Organisation et travaux des Bureaux de santé.
- e. Cimetières.

CLASSE 1017.—ASYLES.

GROUPE 102.

BIENFAISANCE.

CLASSE 1020.—SOINS DES PAUVRES.—Refuge, logement et alimentation des pauvres.

CLASSE 1021.—ASILES POUR ENFANTS.—Asiles des enfants trouvés, orphelinats.

CLASSE 1022.—ASILES POUR LES VIEILLARDS ET LES INFIRMES.—Hotel des invalides militaires et marins.

CLASSE 1023.—SOCIÉTÉS BIENFAISANTES D'EMIGRATION.

CLASSE 1024.—ASILE POUR LES PERSONNES MAL CONFORMÉES.

CLASSE 1025.—TRAITEMENT DES ABORIGÈNES.

CLASSE 1026.—SOCIÉTÉS PROTECTRICES DES ANIMAUX.

GROUPE 103.

GOVERNEMENT ET LÉGISLATION.

CLASSE 1030.—FORMES DIVERSES DE GOUVERNEMENT.

CLASSE 1031.—DÉPARTEMENTS DU GOUVERNEMENT.

- a. Revenu et taxation.
- b. Système de défense militaire et navale.
- c. Pouvoirs exécutifs.
- d. Formes et autorités législatives.
- e. Système et fonctions judiciaires.
- f. Réglements de Police ; charités gouvernementales.
- g. Relations internationales ; loi internationale, diplomatie et service consulaire.
- h. Allégeance et droit de citoyens ; naturalisation.

CLASSE 1032.—GOVERNEMENT MUNICIPAL.

CLASSE 1033.—PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INVENTEUR.

CLASSE 1034.—SYSTÈMES POSTAUX.

CLASSE 1035.—PUNITION DES CRIMINELS.

- a. Prisons, leur direction et discipline.
- b. Transport des criminels ; colonies pénales.
- c. Maisons de correction ; Ecoles de réforme.
- d. Discipline militaire et navale ; punition en mer.

GROUPE 104.

SYSTÈMES ET ORGANISATIONS RELIGIEUSES.

CLASSE 1040.—ORIGINE, NATURE, DÉVELOPPEMENT ET EXTENSION DES DIFFÉRENTS SÈCTES ET SYSTÈMES. Faits historiques, statistiques et autres.

CLASSE 1041.—SOCIÉTÉS ET ORDRES RELIGIEUX ET LEUR OBJET.

CLASSE 1042.—SOCIÉTÉS ET ORGANISATIONS POUR LA PROPAGATION DE LA FOI, AU MOYEN DE MISSIONNAIRES. Statistique des résultats obtenus.

CLASSE 1043.—DIFFUSION DES CONNAISSANCES RELIGIEUSES AU MOYEN DE PUBLICATIONS. Exemplaires des publications des sociétés bibliques, des écoles du dimanche, statistiques.

CLASSE 1044.—SYSTÈME ET MÉTHODES D'INSTRUCTION RELIGIEUSE DES ENFANTS. Enseignement dans les familles. Aménagement des Ecoles du Dimanche.

GROUPE 105.

ÉDUCATION.

CLASSE 1050.—ÉDUCATION PRIMAIRE. Ecoles d'enfants.

CLASSE 1051.—SYSTÈME D'ÉCOLES PUBLIQUES.

CLASSE 1052.—ÉCOLES SPÉCIALES DE SCIENCES, LOIS, MÉDECINE ET THÉOLOGIE.

CLASSE 1053.—ÉDUCATION UNIVERSITAIRE.

CLASSE 1054.—ÉDUCATION TECHNIQUE. Instituts de technologie.

CLASSE 1055.—INSTRUCTION, CLASSES ET ÉCOLES DES ARTS.

CLASSE 1056.—ENSEIGNEMENT AU MOYEN DES COURS.

CLASSE 1057.—BIBLIOTHÈQUES.

CLASSE 1058.—ÉDUCATION DES PERSONNES DE CONSTITUTION ANORMALE.

CLASSE 1059.—AIDE DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION. Ecoles d'Agriculture et des Arts et Métiers.

GROUPE 106.

INSTITUTIONS, SOCIÉTÉS ET ORGANISATIONS AYANT POUR OBJET LE PROGRÈS

DES SCIENCES.

CLASSE 1060.—SOCIÉTÉS DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE.

CLASSE 1061.—SOCIÉTÉS ET OBSERVATOIRES ASTRONOMIQUES.

CLASSE 1062.—SOCIÉTÉS MINÉRALOGIQUES ET GÉOLOGIQUES.

CLASSE 1063.—SOCIÉTÉS MÉDICALES, BIOLOGIQUES, ZOOLOGIQUES ETC.

CLASSE 1064.—SOCIÉTÉS PHILOLOGIQUES.

CLASSE 1065.—SOCIÉTÉS ETHNOLOGIQUES ET SOCIOLOGIQUES.

CLASSE 1066.—SOCIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

CLASSE 1067.—SOCIÉTÉS TECHNIQUES ET D'INGÉNIEURS.

CLASSE 1018.—COLLECTIONS ET MUSÉES DEMONTRANT LE PROGRÈS DES SCIENCES.

CLASSE 1069.—INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS FONDÉES DANS LE BUT DE CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA DIFFUSION DES SCIENCES, comme l'Institut de France, l'Académie des sciences etc., leur organisation, histoire et les résultats obtenus.

GROUPE 407.

ASSOCIATIONS D'ASSURANCES CO-OPÉRATIVES, COMMERCIALES ET  
FINANCIÈRES.

CLASSE 1070.—SOCIÉTÉS D'ORGANISATIONS POLITIQUES.

CLASSE 1071.—UNIONS ET ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. Leur organisation, statistiques et résultats obtenus.

CLASSE 1062.—ORGANISATIONS INDUSTRIELLES, telles que l'association américaine des manufacturiers en laine etc.

CLASSE 1073.—CONGRÈS INTERNATIONAUX POUR DIVERS OBJETS.

CLASSE 1074.—SOCIÉTÉS SECRÈTES.

CLASSE 1075.—ORGANISATIONS DIVERSES, pour la promotion et le bien-être moral et matériel des classes industrielles.

CLASSE 1076.—LA BANQUE.

CLASSE 1077.—L'ASSURANCE.

a. Assurance des personnes.

b. Assurance des propriétés.

GROUPE 108.

LA MUSIQUE ET LE DRAME.

GROUPE 108.

EXPOSITION DES OBJETS D'ART ET D'INDUSTRIE.

CLASSE 1090.—EXPOSITIONS AGRICOLES, de comté et d'Etat.

CLASSE 1091.—EXPOSITIONS NATIONALES.

CLASSE 1092.—COLLECTIONS ET MUSÉES DES ARTS.

CLASSE 1093.—MUSÉES D'INVENTIONS ET D'ARTS, appliqués à l'industrie.

CLASSE 1094.—EXPOSITIONS INTERNATIONALES.

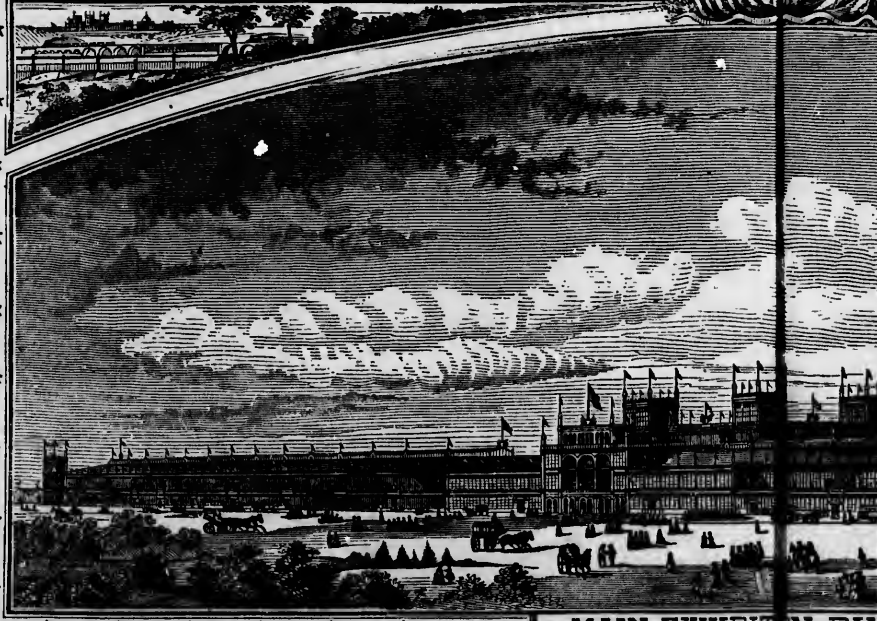


NAME	RESIDENCE

6



PHILADELPHIA U. S. AMERICA



MAIN EXHIBITION BUILDING

1776

INTERNATIONAL

PALAIS INDUSTRIEL DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE



APRIL 19<sup>TH</sup> to OCTOBER 19<sup>TH</sup> 1876.

EXHIBITION BUILDING.

CENTENNIAL EXHIBITION. 1876

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1876—PHILADELPHIE.

12/22



12/22

12/22

12/22

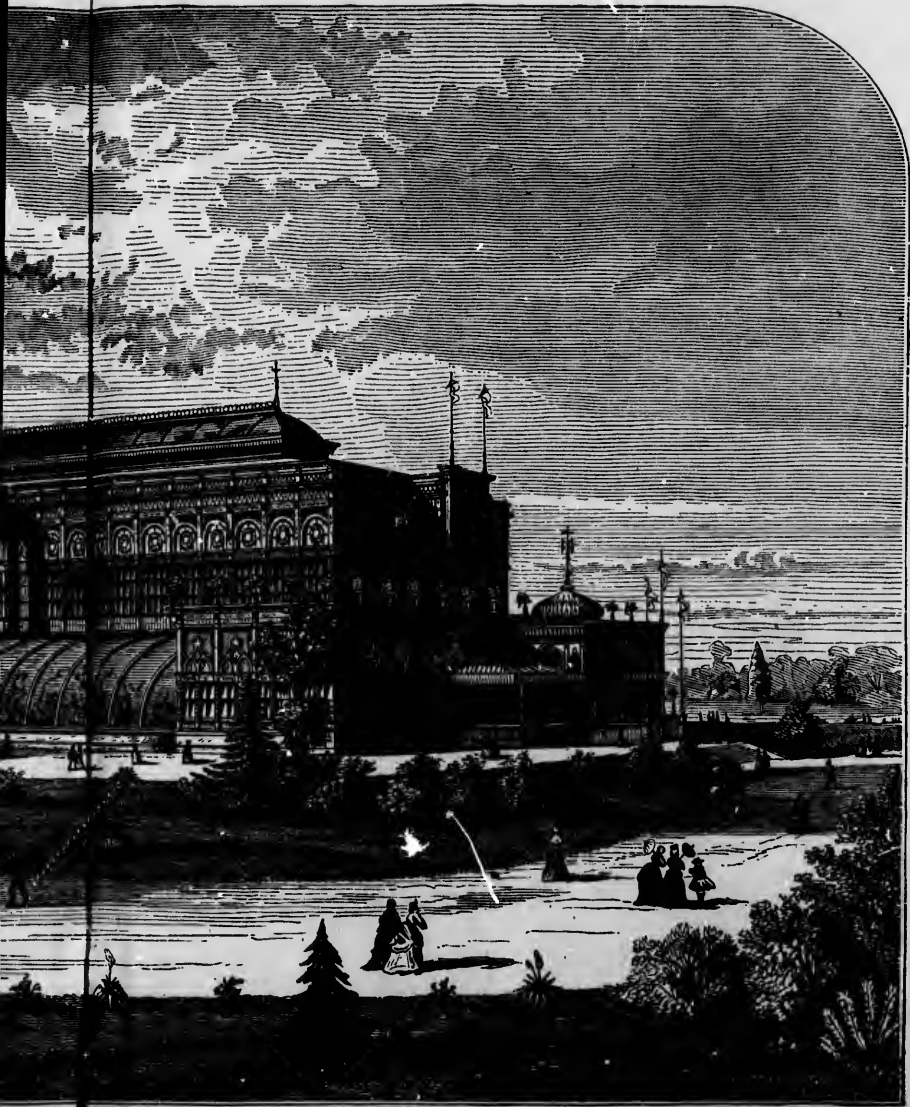
12/22

12/22





HORTICULTURAL BUILDING—PHILADELPHIA



PHILADELPHIA—DEPARTEMENT HORTICOLE.





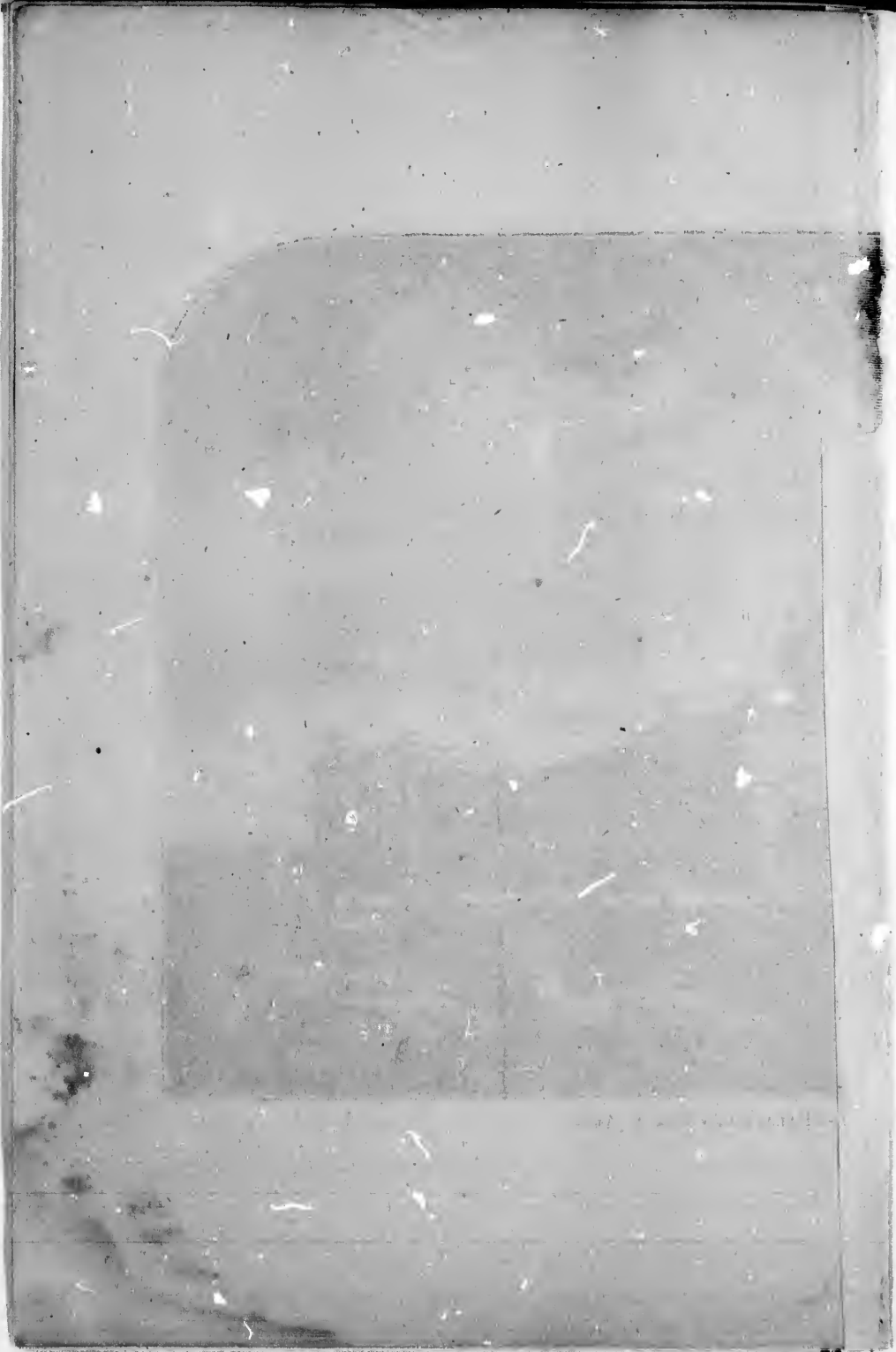




ART GALLERY—PHILADELPHIA—PA

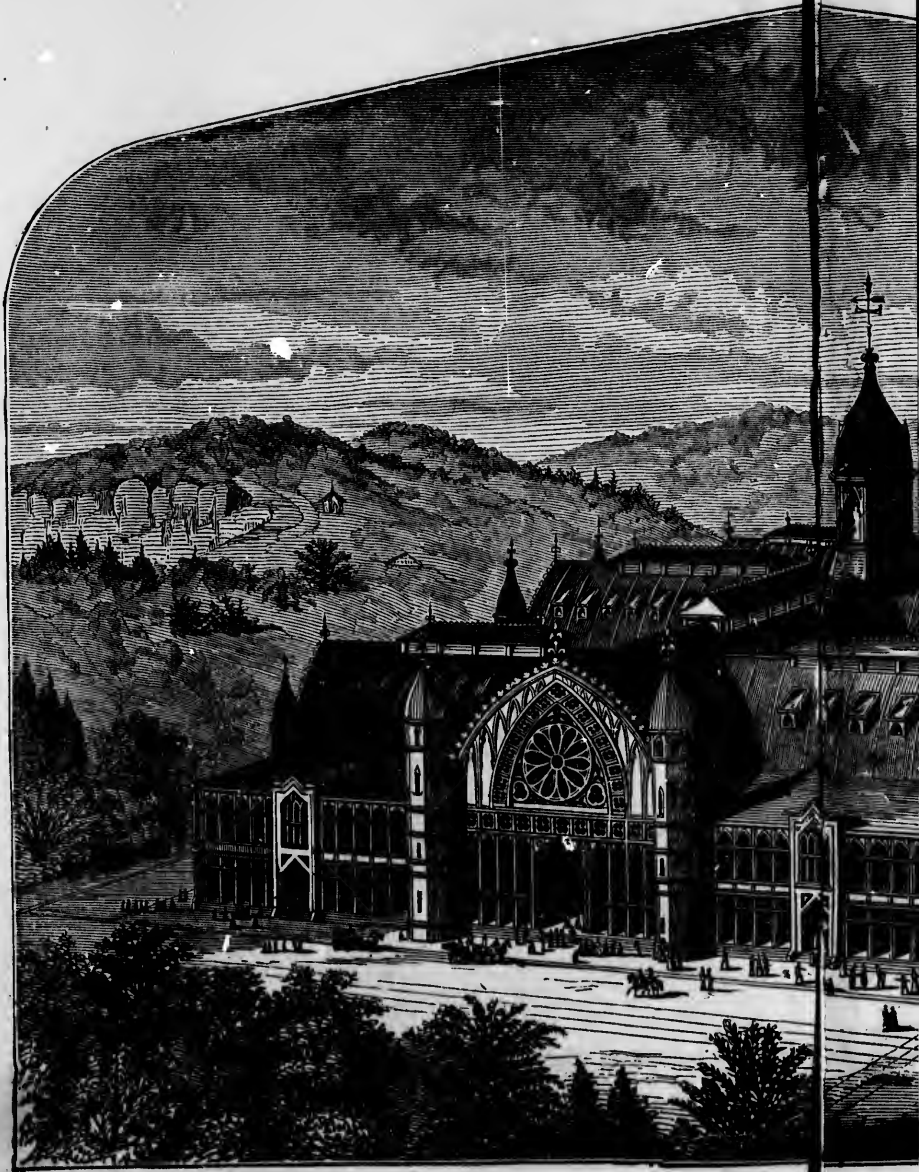


-PHILADELPHIA—PALAIS DES BEAUX ARTS.





John R. ...



AGRICULTURAL BUILDING—PHILADELPHIA—



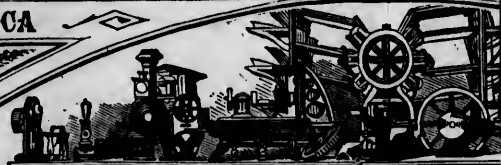
ING—PHILADELPHIA—DEPARTEMENT AGRICOLE.



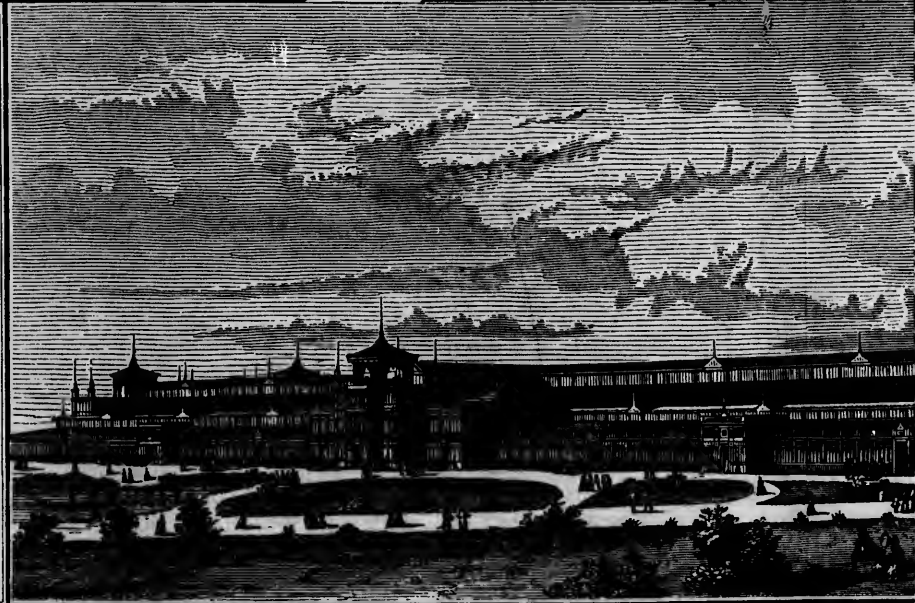




PHILADELPHIA U.S. AMERICA



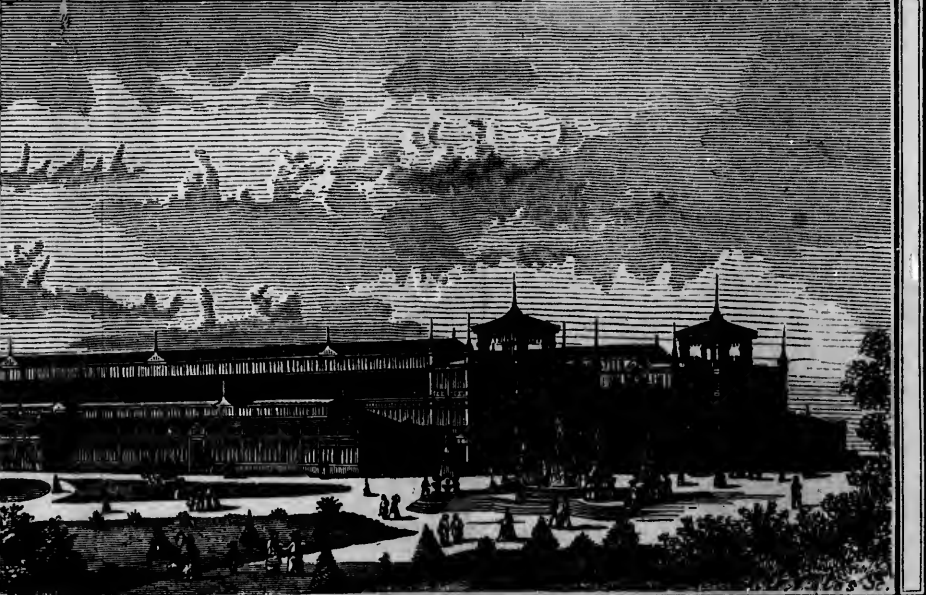
INTERNATIONAL



**MACHINERY**

GALERIE DES MACHINES DE L'EXPOSITION

MAY 10<sup>TH</sup> TO NOVEMBER 10<sup>TH</sup> 1876



**MACHINERY HALL.**



DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1876.

